



Persévérez dans votre témoignage

Communion mondiale d'Églises réformées

Appelés à la communion, engagés pour la justice

Invitation à désigner les délégués à l'Assemblée Générale de 2025

Nous donc aussi, puisque nous sommes entourés d'une si grande nuée de témoins, rejetons tout fardeau et le péché qui nous enveloppe si facilement, et courons avec persévérance l'épreuve qui nous est proposée.—Hebreux 12:1 (Segond 21)

Salutations au nom de notre Seigneur Jésus-Christ,

Suite à notre lettre de juin 2023 invitant votre Eglise à la 27ème Assemblée Générale à Chiang Mai, Thaïlande, nous avons le plaisir de vous informer de quelques détails et délais pour les délégations :

- 1) Les dates de la 27ème Assemblée Générale sont du 14 au 23 octobre 2025. Les participants doivent arriver à Chiang Mai le 13 octobre au soir et quitter Chiang Mai le 23 octobre à partir de 15 heures.
- 2) Veuillez désigner vos délégués dès que possible. Cela nous aidera dans notre planification. Nous devrions recevoir les noms de vos délégations avant le 31 juillet 2024. Lorsque vous désignerez vos délégués, veuillez respecter les catégories imposées par la Constitution telles qu'elles sont indiquées ci-dessous. Veuillez indiquer à côté du nom si la personne est un homme ou une femme, pour toute jeune personne indiquer "né après le 10 octobre 1995", et n'hésitez pas à utiliser des titres pour indiquer si la personne est ordonnée ou non.

Selon la Constitution de la CMER, le nombre de délégués votants dépend de la taille de chaque Église membre :

Jusqu'à quatre délégués votants pour les églises comptant jusqu'à 300 000 membres
Jusqu'à six délégués votants pour les Églises de 300 001 à 1 000 000 de membres
Jusqu'à huit délégués votants pour les églises comptant 1 000 001 membres ou plus.

En outre, chaque délégation doit respecter l'équilibre entre les sexes, la moitié au plus peut être composée de membres du clergé et un membre doit être âgé de trente ans ou moins au moment de l'ouverture de l'Assemblée (pour les délégations composées de plusieurs personnes).

Veuillez envoyer les noms de vos délégués à gc2025@wcr.eu, par courrier : World Communion of Reformed Churches, Knochenhauerstr. 42, 30159 Hannover, Allemagne, ou par fax : +49 511 8973 8311.

- 3) Les frais d'inscription s'élèvent à 500 euros par personne pour les délégués non subventionnés et à 300 euros pour les délégués subventionnés. En outre, les délégués subventionnés doivent verser chacun une contribution de 700 euros (pour un total combiné de 1000 euros).
- 4) Les frais de voyage sont à la charge de chaque délégué non subventionné. Les frais de voyage des délégués subventionnés seront entièrement pris en charge. Il convient de noter que ces frais ne comprennent pas les frais de visa et les frais de transport terrestre dans le pays d'origine.
- 5) Bien que la date limite de demande de subventions soit fixée au 31 décembre 2024, il serait prudent de soumettre cette demande bien plus tôt. Par conséquent, nous encourageons les



Églises qui demandent des subventions à le faire au cours de cette même période pendant laquelle vous nommez vos délégués entre aujourd'hui et le 31 juillet 2024.

- 6) Les frais d'hébergement et de petit-déjeuner sont les suivants :
- a) Pour les délégués non subventionnés : La chambre individuelle et le petit-déjeuner s'élèvent à 480 euros pour une personne séjournant 10 jours et à 528 euros par personne pour 11 jours.
 - b) Pour les délégués non subventionnés : Chambre double (pour les personnes souhaitant partager leur chambre avec un autre délégué), la chambre et le petit-déjeuner seront de 240 euros par personne séjournant 10 jours et de 264 euros pour ceux séjournant 11 jours.
 - c) Pour les délégués subventionnés : La chambre individuelle et le petit-déjeuner auront un supplément de 240 euros pour ceux qui restent 10 jours et 264 euros par personne pour 11 jours.
 - d) Pour les délégués subventionnés : Chambres doubles (pour les personnes souhaitant partager leur chambre avec un autre délégué), la chambre et le petit-déjeuner seront entièrement pris en charge sans frais supplémentaires pour le délégué.
- 7) Le coût des autres repas (déjeuner et dîner plus deux pauses café) :
- a) Pour les délégués non subventionnés, le coût sera de 320 euros par personne pour la durée du Conseil. Les repas supplémentaires pris à partir du repas du soir du 23 octobre seront à la charge du délégué.
 - b) Pour un délégué subventionné, ces frais seront couverts par l'enveloppe de subvention.

Reporté d'un an en raison de la pandémie de COVID, l'Assemblée Générale de 2025 se tiendra au cours d'une année importante pour la Communion, le 150ème anniversaire de notre fondation en tant qu' « Alliance des Églises réformées du monde entier tenant le système presbytérien ». Nous nous réjouissons de marquer cet anniversaire tout en entrant dans un monde post-pandémique dans lequel les défis auxquels nous sommes confrontés sont plus grands que jamais.

Veillez trouver des moyens d'inclure le thème du Conseil général, « Persévérez dans votre témoignage » (inspiré par Hébreux 12:1), dans le programme de votre église pour cette année et l'année prochaine.

Veillez faire en sorte que les membres de votre Église puissent se joindre à la célébration du 150e anniversaire de la CMER le 19 octobre 2025 à Chiang Mai. Les personnes qui ne se trouvent pas à Chiang Mai auront la possibilité de se joindre à la célébration en ligne. Cette célébration se poursuivra dans toutes les paroisses des Églises membres de la CMER le dimanche 26 octobre 2025 (dimanche de la Réforme).

Nous sommes reconnaissants à Dieu pour votre engagement dans la Communion et nous vous demandons de garder notre travail et en particulier les préparatifs en vue de l'Assemblée Générale de 2025 dans vos prières.

Les dernières informations sur l'Assemblée Générale de 2025 sont disponibles ici : wrc.ch/gc2025

Bénédiction,



Communion mondiale d'Églises réformées

Persévérez dans votre témoignage

Appelés à la communion, engagés pour la justice

Setri Nyomi
Secrétaire générale par intérim

Najla Kassab
Présidente